

La francophonie comme discours et pratique totalisants en Afrique Noire

Fidèle Nze-Nguema

Imposer la bâtardise francophone

Volume 6, numéro 2, 1982

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/006079ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/006079ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (imprimé)

1703-7921 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Nze-Nguema, F. (1982). La francophonie comme discours et pratique totalisants en Afrique Noire. *Anthropologie et Sociétés*, 6 (2), 27–36.
<https://doi.org/10.7202/006079ar>

LA FRANCOPHONIE COMME DISCOURS ET PRATIQUE TOTALISANTS EN AFRIQUE NOIRE



Fidèle Nze-Nguema

L'une des manifestations les moins contestables de la colonisation réside dans la synecdoque, entendue ici comme cette faculté, ce pouvoir de nommer, de dénommer « Autrui ». Par-là, le colonisateur inscrit le colonisé dans un ordre prescriptif, normatif. Ordre qui consiste précisément à affirmer la vérité de la permanence et de la continuité, en définissant terminologiquement le nouvel univers d'appartenance de ce dernier. Dans cette perspective, la francophonie, en tant que référentiel, ne devient-elle pas l'univers obligé de médiatisation des peuples qui ont subi le fait de la colonisation française ? Par cette question, nous entendons d'entrée de jeu circonscrire le cadre de notre réflexion critique sur la francophonie. Nous nous proposons, en effet, de voir dans quelle mesure la francophonie serait plus qu'un simple instrument d'émancipation – des peuples jadis colonisés – un moyen dont se servirait la « métropole », alors coloniale, pour assurer sa prééminence sur les pays qui faisaient partie de son empire. Nous situons d'abord (définition et typologie) la francophonie. Une esquisse de l'histoire du phénomène servira de transition, en mettant l'accent sur son extension progressive-conceptuelle et pratique à l'Afrique noire. Nous préciserons ensuite la portée pratique de cette francophonie, au double plan socio-culturel et économique. Enfin nous tenterons de voir comment la francophonie est produite, en tant que discours. Donc, critique épistémologique de la francophonie, qui portera sur les catégories analytiques véhiculées par celle-ci, dans sa mise en forme, comme phénomène d'imposition ou de surimposition sur des réalités locales différentielles. Précisons.

Par cette analyse de l'historique, du mode de circulation-consommation, et du mode de production du phénomène francophonie, nous nous proposons d'évaluer les politiques de langue imposées par la France et les États africains, à travers les projets de développement socio-culturel et écono-

mique. Cette évaluation critique recherchera les facteurs explicatifs à l'ina-
déquation entre l'imposition univoque de la langue française et la reprise en
main par les populations autochtones de leur projet de société. Par-là se
trouve posée l'articulation essentielle entre les élites et la « métropole ».
Articulation qui nous permettra un début de réponse à la question nodale
de ce texte : la francophonie – et son lieu géométrique la langue française
– contribue-t-elle ou non à asseoir un néocolonialisme scientifique en
Afrique noire ?

▣ La francophonie en Afrique noire, phénomène d'inclusion-exclusion ? Genèse et typologie

Une interrogation préalable s'impose avant d'élaborer davantage notre
critique. Interrogation, question préjudicielle qui se propose d'éclairer sur
l'extension conceptuelle de la francophonie à l'Afrique noire. Lorsque
certains pays d'Afrique noire deviennent des pays francophones, ce concept
est-il englobant ou partiel ? S'il est englobant, comment expliquer que l'on
désigne de francophones des pays où la minorité intellectuelle seule parle
le français ? Qu'est-ce alors que la francophonie ?

◆ Définition et typologie

Le dictionnaire Robert, donne de la francophonie, la définition suivante :
« Francophonie qui parle habituellement le français ». Nous pouvons logi-
quement déduire de cette définition que les pays francophones sont ceux
dont la langue véhiculaire est le français. Mieux, des pays où la majorité
de la population parlerait français. Notre réserve se renforce, comme de
juste, en regard de la situation qui prévaut en Afrique noire. Il y a donc
lieu de recourir à une certaine typologie, afin de préciser les contours et le
contenu sémantique de notre concept. Nous emprunterons à M. Houis,
pour ce faire. Dans un article intitulé : « La francophonie africaine », celui-
ci esquisse une typologie ternaire qui distingue les différentes situations du
français dans le monde. Nous avons ainsi : des pays où le français est parlé
par la majorité de la population. Cette situation est celle de l'Hexagone;
des pays où le français est considéré juridiquement comme l'une des langues
officielles. C'est la situation qui prévaut en Belgique, au Canada, en Suisse
et au Luxembourg; des pays où le français s'impose comme seule langue
officielle, en dépit et/ou à cause (raison officiellement avancée) de l'exis-
tence d'un trop grand nombre de langues nationales, « trait de désunion »
donc, pour l'ensemble des populations locales. Cette situation est caracté-
ristique de l'Afrique noire¹. À la lumière de cette typologie, nous répondrons
à la question préjudicielle, en disant qu'il est objectivement inadéquat de

¹ Houis, *Le français dans le monde*, no 95, mars 1973, cité par L.J. Calvet dans *Linguistique et Colo-
nialisme*, Payot, 1974: 219.

qualifier de francophone un contexte socio-culturel où la majorité (90%) s'exprime à l'aide des langues locales. Au lieu que la minorité (10%)² utilise, seule, le français.

La francophonie, comme concept, serait-elle alors un abus de langage ? Un mépris des réalités socio-culturelles africaines ? Par cette inclusion-exclusion (inclusion dans un univers socio-culturel étranger : le français, et exclusion des réalités existentielles africaines) la francophonie ne fait-elle pas barre sur l'identité culturelle de ces populations ?

◆ Essai de situation historique

Au demeurant, la francophonie ne serait-elle pas avant tout, la réponse des élites intellectuelles de ces pays « francophones » à leurs propres intérêts de classe ? De fait, la francophonie est présentée historiquement comme l'expression d'une certaine prise de conscience de la solidarité francophone, comme la conscience d'une certaine communauté de destin³. Initié dès les années 50⁴, ce projet de coopération allait connaître une véritable fortune, grâce à l'entregent et à la position sociale de ses fondateurs, dont les présidents Senghor et Bourguiba⁵. Mais il nous faut bien relever que cette idéologie de la coopération n'est pas le fruit de la pure spontanéité. Comme toute idéologie, elle procède des expériences, des aspirations, des intérêts et des désirs d'une classe ou d'un groupe social donné. Cette conscience de destin, en effet, n'est pas étrangère à « l'affrontement des idéologies (qui) conduit à l'établissement des « blocs militants »⁶. Réponse à la « situation que connaît le monde actuel, caractérisée essentiellement par un double partage, vertical entre les deux superpuissances, horizontal entre les riches et les pauvres... la francophonie devrait permettre à des hommes des quatre continents de se rencontrer, de dialoguer et de s'entraider dans le respect et même la recherche de la diversité »⁷.

Ainsi donc, la francophonie en tant qu'idéologie, contient : la construction d'une image de la société, et la délimitation du sens global de la vie collective des peuples qui parlent français. Elle se donne pour mission d'assurer les fonctions de légitimation, de moralisation et de systématisation des représentations collectives, de ces entités socio-anthropologiques, par-

² « Au fond, l'idée centrale reste toujours que le français est une langue de civilisation, ou encore une langue universelle, langue universelle parlée en Afrique par moins de 10% de la population à laquelle on prétend l'imposer ». Calvet, *op. cit.*: 231.

³ J.M. Léger, « Francophonie et Commonwealth : Mythe ou Réalité », *Choix* 1978: 20.

⁴ Entres autres associations qui assurent cette coopération, mentionnons l'Association Internationale des Journalistes de Langue Française (1953), l'Union Culturelle Française (1954). Par contre, l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, pilier de cet édifice, allait être créée quinze ans plus tard.

⁵ J.M. Léger, *op. cit.*: 22.

⁶ Dan Dicko Dankoulodo, *Choix, Francophonie et Commonwealth : Mythe ou Réalité*, 1978: 12.

⁷ *Ibidem*: 12.

delà leurs diversités distinctives. Cependant de par le rôle prééminent, ainsi esquissé, des intellectuels, force nous est de reconnaître que la francophonie n'est pas avant tout le fait des peuples qui se rassemblent. Elle exprime plutôt la volonté des intellectuels, des élites qui décident souverainement de l'orientation et de la dynamique socio-culturelle et économique de leur pays. Cet aspect parcellaire de la francophonie jette assurément le doute sur sa prétention à une représentation globale. Aussi bien nous faut-il reposer le problème des acteurs sociaux, de la structure actantielle (Greimas), en dépit du caractère puéril⁸ que cette question peut revêtir, si nous prétendons évaluer les implications socio-culturelles et économiques de la coopération francophone.

La suite de notre réflexion permettra d'en prendre la mesure, en articulant particulièrement le mode de consommation du phénomène de la francophonie en Afrique Noire, c'est-à-dire la façon dont la francophonie devient objet d'appropriation tant au niveau des individus que de la collectivité. Nous nous attacherons à souligner comment la francophonie en tant que structure opérationnelle se prête à la manipulation structurale, manipulation à partir de laquelle elle se présente comme objet innocent de consommation, c'est-à-dire émancipation des peuples.

☐ La francophonie : du phénomène à la matérialisation de l'objet

◆ Au plan socio-culturel

The key to France's interest in Africa is the place Africans reserve for the french language. The anomaly of forcing french on the whole population will be increasingly evident as the various states implement plans for mass education. Ultimately, also, the various governments must come to terms with the contradiction implicit in this between language and culture, on the one hand, and their official commitment to african cultural values on the other. In time, more and more Africans can be expected to share Sekou Toure's opinion that « To be ourselves, it is essential that we express ourselves in our own languages »⁹.

Cette opinion, il va sans dire, n'est pas unanimement partagée en Afrique. Pour d'autres, en effet, la culture française, culture d'équilibre entre les facultés créatrices et l'enracinement au cosmos, paraît devoir être la solution appropriée aux aspirations et rêves profonds de l'âme noire.

⁸ « Je ne m'arrêterais pas à l'exercice un peu puéril... consistant à déterminer le nombre des « parlant français » à travers le monde ». J.M. Léger, *op. cit.*: 20.

⁹ Touré Sékou, *Jeune Afrique*, 1, 7, avril 1968, cité par Edward M. Corbett, dans *The French Presence in Black Africa*. Black Orpheus Press Inc., Washington D.C. 1972: 9.

Quel homme sent plus intensément l'appel des forces telluriques que l'Africain ? L'Amérique décuplée précipite l'Africain dans le vertige. Les pays restés dans l'orbite culturelle de la France peuvent tenter l'aventure du modernisme sans pour autant renoncer à leur passé.¹⁰

Mouture remaniée des oppositions binaires de Vergiat – à qui Senghor emprunte la dichotomie : « l'émotion est nègre et la pensée hellène » –. Cette relecture (de l'essentialisme) du négro-africain prédestiné à la langue française, permet de rendre compte des interactions évidentes entre les politiques de l'ancienne métropole et celles des jeunes États, face à la promotion des langues locales. Avant d'analyser ces politiques, précisons la configuration linguistique des pays d'Afrique noire « francophones ». Ces pays sont classés en États : monolingues (Burundi, Somalie, etc.); et multilingues, se répartissant comme suit : États comprenant une langue de grande diffusion Niger (Haoussa), Mali (Manding), Sénégal (Wolof), Haute-Volta (Moore), etc...; États comprenant une langue africaine de grande diffusion, très récemment imposée, c'est le cas du Zaïre (Lingala), du Centre-africain (Sango), etc...; États à plusieurs langues dont la diffusion est plutôt limitée, cette dernière catégorie comprend, entre autres, le Gabon (Fang, Bapounou (sic)), la Côte-d'Ivoire (Baoulé, Bété), Togo (Ewe, Kabiyé) Bénin (Fon, Dendi), Cameroun (Fulfuldé...)¹¹. Cette diversité linguistique fut souvent présentée par l'ex-métropole, comme sources de dissensions. Oubliant de fait que l'Union Soviétique, avec soixante-dix idiomes, ne se prive pas pour autant d'avoir une langue nationale officielle; que la Chine continentale n'est pas embarrassée par la multitude de ses langues régionales¹². Mais précisément, cet « oubli » ne s'explique que par le mépris dans lequel on tient les langues nationales, vulgaires dialectes, incapables d'assurer la cohésion sociale. Et les nuances enregistrées, ici et là, par rapport au mépris brutal sous la colonisation, ne changent rien, quant au fond.

Un autre clivage menaçait, si le français demeurait l'apanage d'une élite minoritaire et coupée des masses. Il s'ensuivrait une instabilité telle qu'en certains pays d'Amérique Latine, où quelques coteries se disputent les prébendes, tandis que montent les colères de la foule illettrée et dépossédée. La démocratisation de l'enseignement et par conséquent la diffusion du français semblent la condition nécessaire de la paix intérieure. D'où l'effort tenté ces dernières années pour accélérer la scolarisation.¹³

Autres temps, autres mœurs ?! En fait, il n'en n'est rien, comme nous venons de le dire. De la même façon que le concept de barbare est remplacé par celui de sous-développé, dans la sémantique classificatoire du discours sur le progrès et le développement, sans que soit jamais remise en cause

¹⁰ G. Tougas, *La Francophonie en péril*, Montréal, 1967: 167.

¹¹ *Alphabétisation et Développement en Afrique*, Agence de Coopération Culturelle et Technique, déc. 1979: 204.

¹² P. Hegba Meinrad, *Présence Africaine*, no 99-100, 1976: 19.

¹³ A. Viatte, *La Francophonie*, Paris, 1979: 109.

l'idéologie qui en structure les fondements, nous avons ici la justification de l'indispensable rôle de la langue française. Seuls se trouvent modifiés les modalités et le champ d'application. L'idéologie de la francophonie est à ce titre parente de l'idéologie du développement, mieux, elle en participe. Donc, importe en Afrique noire, pour la survie des peuples, la prééminence de la langue française. Si cette conclusion nous paraît hautement improbable, compte tenu du dynamisme propre aux langues locales (elles continuent d'être le véhicule de millions de personnes nonobstant les politiques officielles vouées à leur liquidation), par contre nous reconnaissons avec l'auteur le caractère fondamentalement élitiste de la culture française en Afrique. Il est de fait que l'institution coloniale et néo-coloniale est, par-dessus tout, un fait de classe, et facteur qui accentue les antagonismes de classe. Un facteur de sélection et de marginalisation, qui réduit au mépris le plus radical, ceux qui ne peuvent réciter « Nos ancêtres les Gaulois ». À l'inverse, nous pouvons dire que le système traditionnel permettait d'assurer l'intégration de l'individu dans sa société, en mettant l'accent sur la connaissance des exigences quotidiennes.

En fait en quoi cette alphabétisation rejoint-elle les préoccupations des masses ? Car si la fonctionnalité de l'alphabétisation est ce qui préoccupe les définisseurs de programmes, il n'est pas inutile de dire que celle-ci engage des connaissances qui doivent s'inscrire dans le cadre des activités et des préoccupations les plus « motivantes de la vie quotidienne »¹⁴. On se doute bien que tel n'est pas le cas. Les échecs enregistrés dans la plupart des pays dans le programme de l'enseignement aux adultes sont le témoignage vivant de cette distorsion qui expliquerait par ailleurs les déperditions scolaires en Afrique Noire. En dépit de l'évidence de cette distorsion, les politiques linguistiques en Afrique Noire devaient continuer à ne privilégier avant tout que les impératifs économiques.

◆ Au plan économique

En effet, « la spirale système économique – système d'éducation » prend pour socle principal indispensable en Afrique Noire, la gestion et la perpétuation du capital monopolistique et multinational. Dans ce sens, la dépendance du système éducatif est le pendant avoué ou non de la dépendance économique. Qu'il s'agisse de l'étudiant rompu aux Sciences de l'Économie qui rentre occuper la direction d'une société, qu'il s'agisse du paysan, la logique d'implication demeure la même : gérer les intérêts du système capitaliste et impérialiste.

« Ils » (les responsables) suivent l'orientation des grandes compagnies européennes à qui le gouvernement a confié les opérations de ramassage et de commercialisation de l'arachide et du coton¹⁵.

¹⁴ B. Dumont, *Alphabétisation et développement en Afrique*, Agence de Coopération Culturelle et Technique, déc. 1979: 197.

¹⁵ L.J. Calvet, *op. cit.*: 229.

Cet exemple tiré du cas malien illustre bien que c'est avant tout aux sociétés françaises que vont les bénéfices des campagnes orchestrées en vue de l'alphabétisation. D'autres exemples instruisent sur la collusion du système d'éducation avec le système économique. Ainsi 60% du commerce des pays francophones se fait avec la France. Quelques exemples : 44% du café, 59% du coton, 31% du bois entre autres, arrivent dans les ports français en provenance d'Afrique Noire francophone. En contre partie, l'aide liée dont parle Tibor Mende fait apparaître que 18% du budget de la coopération va à l'Asie et à l'Amérique Latine, 33% aux D.O.M. et T.O.M. et 35% à l'Afrique Noire, et plus précisément à l'Afrique Noire francophone.

La francophonie, qui semble n'assumer aucune continuité historique, nonobstant les nuances, avec la colonisation, passerait difficilement pour un instrument de promotion des peuples. *De la francophonie à l'africophonie*. Cette appréciation ferme-t-elle notre parcours critique ? Certes non. Aucun réel n'étant par essence bon ou mauvais, nul phénomène ne se laissant résorber ni totalement par le faux, ni entièrement par le vrai, il y a lieu de dire que l'utilisation de la langue française en Afrique n'est pas en soi un fléau. Elle ne le devient que dans la mesure (et c'est le cas actuel) où elle prétend être non pas une simple langue d'appoint¹⁶, mais la Langue avec majuscule, qui est censée traduire mieux que toute autre les préoccupations des populations locales, et mieux asseoir l'exploitation économique. Mais cette prétention est démentie parce que un enfant qui s'éveille à la vie dans sa langue maternelle s'impliquera d'une manière beaucoup plus dynamique dans les réseaux scolaire et social. Alors qu'une langue étrangère oblige à un double effort : « vous devez la connaître avant d'accéder à la connaissance qu'on voudrait vous voir assimiler ». À telle enseigne que les États-Unis ont été obligés de revenir à l'enseignement en espagnol et en italien pour les immigrés de Sicile et les Mexicains. On a même recours à l'argot des noirs américains parce qu'il s'agit tout simplement, « du langage qui relie le mieux l'enfant à son monde familial, à son monde intime »¹⁷. Nous avons souligné plus haut que les politiques des États africains ne favorisaient pas l'émergence des langues nationales. Ce constat demeure valable dans l'ensemble en dépit de timides efforts entrepris çà et là. C'est ainsi qu'au Zaïre, les langues régionales sont intégrées au programme de l'enseignement primaire, le Lingala ayant été rendu obligatoire par le colonisateur belge. Au Cameroun, les langues régionales sont parlées à la radio, et le collègue Liberman du même pays, donne un enseignement depuis huit ans, des langues Basaa, Duala, Ewondo, Bamiléké, pour les classes de 6e,

16 « ... Dans un contexte où les Africains sont censés assurer leur destin, leur économie, leur culture, leurs propres institutions, il est évident que le système doit être pensé en termes qui leur soient propres et compréhensibles ! C'est-à-dire, en fait, dirait l'auteur, en termes d'« africophonie » ! Mais il est bien évident, ajoute-t-il, que notre inscription dans le monde moderne, nous fait également obligation de garder les langues étrangères comme des langues d'appoint ». P. Diagne, « Pour une politique des langues nationales », *Famille et Développement*, Dakar, 1977: 43.

17 *Ibid.*: 40 ss.

5e, 4e et 3e secondaires. Un accent est mis sur la linguistique bantu dans le cadre des mêmes programmes¹⁸.

Ces deux exemples pris au hasard de nos lectures suscitent évidemment une interrogation. Affaire d'État, la culture peut être un tremplin pour assurer les impératifs du pouvoir politique au détriment des masses; dans ce contexte, n'importe-t-il pas de voir à ce que l'institutionnalisation de la culture ne débouche pas sur un monopole d'État; que les campagnes d'alphabétisation ne constituent une simple sinécure, à la fois pour les citoyens du pays et les experts étrangers.

La question linguistique est une question politique. Les organisations internationales reflètent l'intérêt des grandes puissances, leurs impérialismes culturels et linguistiques. Ni l'O.U.A., ni l'O.N.U. ou l'UNESCO n'y échappent... On mobilise plus facilement des dizaines de millions de dollars pour des projets bidons dits d'« alphabétisation fonctionnelle », de l'audio-visuel ou d'animation.¹⁹

Cette hémorragie financière entretient en effet malheureusement plus les bureaux d'étude chargés des projets que les peuples d'Afrique à qui les résultats des travaux devaient profiter d'abord, et qui assument de manière directe ou indirecte les frais afférents à ces projets.

En guise de réflexion terminale à cet article, nous évoquerons rapidement le problème de la production de l'idéologie de la francophonie. La francophonie ne peut en effet se comprendre à partir de ses propres représentations, car les catégories qu'elle privilégie renferment une dualité. Elles n'ont rien de gratuit ni de désintéressé; elles servent doublement dans les pratiques de l'idéologie.

☐ Imposition de la francophonie comme discours

Notre analyse de la francophonie aboutit à la remise en question radicale du concept même de francophonie. Le concept de « francophonie » pour des pays d'Afrique Noire, occulte entre autres la saisie du pluralisme linguistique de ces pays. En effet, en banalisant les différences culturelles, la francophonie prétend mieux asseoir l'exploitation économique et la prééminence socio-culturelle de la langue française en Afrique Noire. La francophonie apparaît donc bien comme une institution et une morale du pouvoir, un élément dans la stratégie du pouvoir. Stratégie consacrée par des analyses qui tendent à présenter l'adhésion à la francophonie comme un fait allant de soi, escamotant le fait que toute domination ne s'achève que par l'effacement des référents culturels du dominé.

¹⁸ P. Hebga Meinard, *op. cit.*: 27.

¹⁹ Diagne, *op. cit.*: 43.

Une chance extraordinaire se tient aujourd'hui à notre portée. Pour la première fois dans l'histoire, 40 millions d'hommes demandent de leur plein gré à partager notre patrimoine linguistique et culturel...²⁰.

Le discours de la francophonie affirme ainsi sa prégnance idéologique en ramenant les réalités locales et quotidiennes, les valeurs existentielles, à des banalités, en les extrayant de leur contexte social, afin que tous et chacun acceptent le diktat de la francophonie et de la langue française. Idéologie réductionniste s'il en est, l'idéologie de la francophonie prétend être la « traduction indiscutable » de la réalité qu'elle symbolise. Il y a dans ce réductionnisme la nécessité d'une totalisation de l'expérience des autres. Cette tension pour une cohérence qui se dérobe, vise en définitive la perte de plus en plus radicale de l'autonomie culturelle des populations africaines. Cette totalisation devenant totalitaire. Discours reflétant un refleté qui serait le manque de structures socio-culturelles en Afrique, le discours de la francophonie renferme ainsi un non-dit, un impensé, un implicite dont le dévoilement amène au jour les implications sociologiques, c'est-à-dire le contrôle de sociétés entières par une autre. Contrôle que nous devons à un hasard historique devenu bien vite nécessité anthropologique.

En effet, par cette inclusion-exclusion (inclusion dans un univers socio-culturel étranger : le français; et exclusion des valeurs, référents, réalités existentielles), ces francophones de droit et non de fait – c'est-à-dire la majorité de la population – perdent, ce nous semble, leur identité culturelle. Car si la langue est un trait distinctif, c'est bien entre autres parce qu'elle symbolise non seulement ce que nous sommes, ce que nous voulons être, mais aussi le faire de toute société.

Au demeurant, l'individu ne se réalise-t-il pas fondamentalement en assumant son *Dasein* (son être-là) ? En d'autres termes n'est-ce pas la mise en rapport problématique à l'être qui permet à l'homme d'assurer le plein épanouissement de ses facultés et des valeurs de sa société, en un mot de son rapport au monde ? Et si ce rapport venait à être remis en cause de manière radicale, l'homme ne cesse-t-il pas dès lors d'exister ? Il continue certes d'être, mais devenu un objet, une entité agie, il cesse d'exister, d'être un sujet.

²⁰ Marc Blancpain, *Lumières de la France*, 1967, cité par A. Viatte, dans L.J. Calvet, *op. cit.*: 233.

DÉBARRASSER LE FRANÇAIS DE SA COLORATION CHAUVINE

Il faut que la langue française soit le patrimoine commun de l'ensemble des nations qui ont bien voulu l'adopter comme langue de communication internationale. Il faut qu'elle soit débarrassée de sa coloration chauvine et qu'elle ne soit plus la propriété d'un pays ou d'un groupe de pays, a déclaré hier M. Jack Lang à la conférence des ministres de la Culture.

Le ministre de la Culture de France rassurait ainsi les peuples francophones d'Afrique qui avaient menacé de laisser tomber l'usage du français si cette langue ne s'ouvrait pas davantage vers ceux qui s'en servent.

M. Lang a déclaré : « Ce qui signifie en particulier qu'on doit se réjouir et non déplorer ses variantes, ses transformations localisées qui l'enrichissent. Ce qui signifie enfin que chacun des responsables doit reconnaître pleinement la dignité de l'ensemble des langues nationales y compris sur le territoire français où des siècles de centralisation ont raboté des pratiques linguistiques qui faisaient la richesse de notre patrimoine linguistique ».

« Par conséquent la politique nouvelle doit passer par une autre conception de la langue française, de ses pratiques et de son rôle dans la vie internationale. Elle doit passer surtout cette autre politique, par une transformation des rapports culturels ».

M. Lang a affirmé que la langue française peut à sa manière et sans verser dans aucun impérialisme constituer pour chacun des peuples francophones une sorte de bouclier face à la pénétration des cultures multinationales.

« Si nous renoncions les uns et les autres au français comme langue de communication internationale cela veut dire que nous donnerions place au monopole d'une seule langue de communication internationale et que nous accepterions d'être submergés par le flot et le bombardement des images et ou des musiques stéréotypées venues d'outre-Atlantique. Cette tâche sera celle de la nouvelle politique culturelle de la France », a-t-il conclu.